

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire
: 82

En exercice : 82

Qui ont pris part à la délibération : 70

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS

Date de convocation : 09/12/2021

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date d'affichage :

N° 180/2021

OBJET : DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 – FETES ET CEREMONIES

L'an deux mille vingt et un et le 15 décembre à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals des Corbières, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, président de la CCRLCM.

Freddy NOLOT a été nommé(e) secrétaire de séance.

Etaient présents : (54)

ALBAS
ALBIERES
ARGENS MINERVOIS
AURIAC
BOUTENAC
CAMPLONG D'AUDE
CANET D'AUDE

CASCADEL
COUSTOUGE
DAVEJEAN
ESCALES
FABREZAN
FELINES TERMENES
FERRALS LES CORBIERES
FONTCOUVERTE
JONQUIERES
LAGRASSE
LANET
LAROQUE DE FA
LEZIGNAN CORBIERES

Jean-Claude MONTLAUR
Yvon LACOMBE
Gérard GARCIA
Bernard SUTRA
Alain MAILHAC
Serge LEPINE
André HERNANDEZ – Joëlle CANITROT AYE
Marcel REVERDY
Didier CASATO
Paul BERTHIER
Mélinda BORNIA
Henry SCHENATO
Frédéric BERROCAL
Jean-Marie SAURY
Gérard BARTHEZ - Sabine BANCO
Jacques CONTIES
Jacques PIRAUD
René ORTEGA
Jean-Marie GALINIE
Raymond SPOLI
Gérard FORCADA – Christine BENET – Jean-Paul PUJOL – Bernard FUMET -Sophie BIRKENER – William COMBES– Thierry CAUMEIL -Sabrina FITO - Françoise BAROUSSE –

| | |
|----------------------------|---|
| LUC SUR ORBIEU | Freddy NOLOT – Catherine FABRESSE ROCA - Thierry DENARD |
| MASSAC | – Rémi PENAVAIRE- |
| MONTSERET | Yves KOSINSKI |
| MOUTHOMET | Jean-Louis GAILLARD |
| ORNAISONS | Geneviève FABRE |
| PARAZA | Christelle HERMAND |
| QUINTILLAN | Gilles CASTY – |
| RIBAUTE | Emile DELPY |
| ROUBIA | André CONTRERAS |
| ROQUECOURBE MINERVOIS | Alain COSTE |
| SAINT ANDRE DE Rgue | Geneviève LOPEZ |
| SAINT COUAT D’AUDE | Corinne GIACOMETTI |
| SAINT LAURENT DE LA Crisse | Jean-Michel FOLCH |
| TERMES | David ELIS |
| THEZAN DES CORBIERES | Xavier DE VOLONTAT |
| TOURNISSAN | Hervé BARO |
| TOUROUZELLE | Philippe PUECH |
| VIGNEVIEILLE | Marilyse RIVIERE |
| VILLEROUGE TERMENES | Serge MARRET |
| | Olivier VERNEDE |
| | Michel PONCOT |

Étaient absents les représentants des Communes de : (28)

BOUISSE (Philippe LACOMBE)
 CASTELNAU D’AUDE (Gilles BARTHES)
 CONILHAC CORBIERES (Serge BRUNEL)
 CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI)
 DERNACUEILLETTE (Aaron-Lee GRIMSTONE)
 FABREZAN (Isabelle GEA)
 HOMPS (Béatrice BORT)
 LAIRIERE (Michel BARBAZA)
 LEZIGNAN-CORBIERES (Michel MASUYER-Guy VIVES-Virginie JULIAN-Didier JULIAN-Dominique JOLIS-PAILHIEZ-Dominique JOLIS-Martine JAFFUS-Bérengère LECEA-Sylvie FUMET)
 LUC SUR ORBIEU (Christine MANGOLD)
 MONTBRUN DES CORBIERES (Claude BOUTET)
 MONTJOI (Jessica BOSCH)
 MOUX (Gérard PIOCH)
 ORNAISONS (Claire CHAOUAT)
 PALAIRAC (Daniel LANGLOIS)
 SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE (Myriam MIQUEL)
 SAINT MARTIN DES PUIITS (Henri RIVIERE)
 SAINT PIERRE DES CHAMPS (Rolland QUINCEY)
 SALZA (Rehda MENNAD)
 TALAIRAN (Cédric MALRIC)

Procurations : (16)

Philippe LACOMBE, Bouisse, à Olivier VERNEDE
Isabelle GEA, Fabrezan, à Gérard BARTHEZ
Michel MASUYER, Lézignan-Corbières, à William COMBES
Guy VIVES, Lézignan-Corbières, à Gérard FORCADA
Virginie JULIAN, Lézignan-Corbières, à Gérard FORCADA
Didier JULIAN, Lézignan-Corbières, à Jean-Paul PUJOL
Dominique JOLIS-PAILHIEZ, Lézignan-Corbières, à Jean-Paul PUJOL
Dominique JOLIS, Lézignan-Corbières, à Christine BENET
Martine JAFFUS, Lézignan-Corbières, à Christine BENET
Berengère LECEA, Lézignan-Corbières, à Sabrina FITO
Gérard PIOCH, Moux, à David ELIS
Christine MANGOLD, Luc-sur-Orbieu, à Yves KOSINSKI
Claire CHAOUAT, Ormaisons, à Gilles CASTY
Myriam MIQUEL, Saint André de Roquelongue, à Jean-Michel FOLCH
Redha MENNAD, Salza, à Jean-Marie SAURY
Cédric MALRIC, Talairan, à Jean-Marie SAURY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article D 1617-19 ;

VU l'instruction M14 ;

CONSIDERANT qu'il est demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil communautaire, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire ;

CONSIDERANT qu'il est demandé au conseil communautaire de prendre en charges les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- D'une façon générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles ou touristiques, et les diverses prestations et cocktailsservis lors de réceptions officielles et inaugurations.
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors de mariages, décès, naissances, départs (notamment en retraite), récompenses sportives et culturelles, ou lors de réceptions officielles.
- Le règlement des factures des sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
- Les frais de restauration des élus ou employés communaux accompagnés de leur conjoint liés aux actions intercommunales ou à l'occasion d'évènements ponctuel, comme les fêtes de fin d'années...

Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.

Sur proposition du
Président,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 70 voix POUR

0 ABSTENTION

0 voix CONTRE

APPROUVE l'affectation des dépenses suscitées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au chapitre budgétaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



André HERNANDEZ